

COMMUNE DU BOULOU

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 24_117_ARR_RH_DELEG_MAXANT

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE Monsieur Jean-René MAXANT – Directeur de la vie citoyenne

Le Maire de la ville du Boulou,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-19 ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2024 portant nomination par voie de détachement de Monsieur Jean-René MAXANT, attaché, exerçant les fonctions de Directeur de la vie citoyenne à compter du 1^{er} février 2024 ;

Considérant que dans un souci d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux usagers, le maire peut d'accorder une délégation de signature à des agents municipaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean-René MAXANT, fonctionnaire, Directeur de la vie citoyenne, est délégué pour la durée du mandat, sous ma surveillance et sous ma responsabilité pour signer les documents relevant des affaires suivantes :

- ◆ L'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols, excepté les arrêtés de décision ;
- ◆ L'instruction des déclarations d'achèvement et de conformité des travaux et leur attestation de conformité ;
- ◆ Les attestations de non-recours et non-retrait d'un arrêté d'autorisation du droit des sols ;
- ◆ L'appréciation des avis de l'Architecte des Bâtiments de France à l'occasion de l'instruction du droit des sols ;
- ◆ Les certificats d'urbanisme d'information (CUa) ;
- ◆ Les attestations de non-péril, de salubrité et d'alignement ;
- ◆ Les attestations relatives à l'application du droit de préemption urbain pour une parcelle donnée, sans délégation liée à l'exercice de ce droit ;
- ◆ Les attestations relatives à l'existence d'une taxe ou d'une participation d'urbanisme sur une parcelle donnée ;
- ◆ Les formalités liées à l'établissement d'un bornage ;
- ◆ La numérotation d'immeubles dans le cadre de leur adressage ;
- ◆ Les concessions funéraires et leur gestion.

Article 2 : La signature du délégataire sera précédée, outre ses nom, prénom et qualité, de la mention « Par délégation du Maire ».

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 066-216600247-20240412-24117-AI

Berger
Levrault

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et dont copie sera adressée au Sous-préfet de Céret.

Fait au Boulou, le 12 avril 2024

Le Maire,

François COMES



Notifié le 12 avril 2024

Signature de l'agent

Jean-Zéni MAXANT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name "Jean-Zéni MAXANT".